Conditions générales de vente de Six Sigma Tools AG, CH-6340 Baar, 19.08.2025

1. Généralités

Les CGV s'appliquent entre la société SIX SIGMA TOOLS AG (SST) et nos clients, réciproquement et obligatoirement. Toute autre condition requiert la forme écrite pour prétendre être applicable.

2. Prix

Les prix publiés par SST correspondent aux listes de prix en vigueur lors de la publication des listes en question, sous réserve de modifications de prix pouvant intervenir à tout moment et sans préavis. Les offres sans mention de validité sont valables pour une durée de 14 jours à compter de la date de l'offre. Tous les prix s'entendent hors TVA, sauf indication contraire.

3. Exactitude des données

Toutes les données et images figurant sur les documents de SST sont sans engagement. Les éventuelles données erronées contraignent SST uniquement à remplacer la marchandise par le produit initialement souhaité par le client, tout autre dédommagement est exclu, voir section 10.

4. Délais et obligations de livraison

Bien que l'ensemble des données relatives aux délais de livraison soient soigneusement et systématiquement estimées et vérifiées par SST, elles restent sans engagement. Les demandes de dommages et intérêts motivées par des retards de livraison sont exclues. En cas de retard de livraison, le client est en outre tenu d'accepter la marchandise, sauf accord contraire conclu.

SST s'engage à livrer uniquement les marchandises dont la livraison a été confirmée par SST sous forme de confirmation de commande. Les impondérables en cas de force majeure, ainsi que tout autre événement survenant indépendamment de la volonté de SST ou de ses fournisseurs, déchargent SST de toute obligation de livraison.

Lorsque des outils spéciaux sont commandés, la quantité livrée peut varier d'environ 10%, avec un écart minimal de 2 pièces en plus ou en moins par rapport à la quantité commandée. La facturation sera basée sur la quantité effectivement livrée. Les outils spéciaux et les articles spécialement conçus pour les clients ne peuvent être repris.

5. Emballage

En l'absence d'instruction particulière, SST choisit le mode d'emballage qui lui paraît le plus avantageux.

6. Expédition

Pour tous les colis pesant jusqu'à 30 kg, SST facture au client un forfait d'expédition de CHF 10.90 (hors TVA) par colis sur le territoire suisse. Ce montant comprend l'emballage, le port et l'assurance.

Pour les envois express, SST facture les coûts de transport supplémentaires tels qu'ils sont pratiqués par la Poste suisse.

Les retours dont la responsabilité n'incombe pas à SST sont acceptés uniquement sur accord préalable; dans les tous autres cas, des frais de traitement d'un montant minimum de CHF 50.- (hors TVA) seront appliqués.

7. Conditions de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation, les paiements doivent être effectués net. Les déductions injustifiées seront dans tous les cas réimputées. En cas de retard de paiement, SST se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux de 5 %.

8. Clause de réserve de propriété

Les articles livrés par SST restent la propriété de SST jusqu'à l'exécution du paiement complet.

9. Défauts

En cas de défauts constatés sur des produits livrés par SST, le client peut demander le remplacement du produit défectueux ou un avoir équivalant au montant de l'achat. Tout autre dédommagement est exclu, voir section 10.

10. Dédommagement

Les demandes de dommages et intérêts ne sont prises en compte qu'en cas de négligence de notre part ou d'acte intentionnel. Nous ne sommes pas tenus responsables des dommages consécutifs à un défaut, notamment en cas de manque à gagner ou de tout autre dommage direct et/ou indirect.

11. Exécution de la commande

SST est autorisée à livrer le client uniquement contre paiement à la livraison ou paiement d'avance, et à se dégager des obligations de livraison si SST estime la solvabilité du client insuffisante. Les informations relatives au traitement des commandes et des paiements peuvent être transmises à l'Association Suisse Creditreform.

12. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des livraisons est l'adresse de livraison à laquelle est expédiée la marchandise. Le lieu d'exécution des paiements est CH-6340 Baar/ZG.

13. Tribunal compétent

Le tribunal de Baar en Suisse est le seul tribunal compétent.

14. Droit applicable

Le droit des obligations suisse est le seul droit applicable. La Convention de Vienne sur les contrats de ventes internationales de marchandises n'est pas applicable.